

Département
Lot et Garonne

COMMUNE D'AIGUILLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de
membres du
conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à
la réunion : 21

SÉANCE DU 2 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux décembre à dix-huit heures,
le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en
séance, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de monsieur Christian GIRARDI,
Maire.

Date de
convocation :

26/11/2025

Étaient présents : 21

MM Christian GIRARDI, Cathy LARRIEU, Eric LE MOINE, Lise
ROSSET, Alain LAFON, Christophe MÉLON, Michèle BEUTON,
Henri NEBLE, Joël JACOB, Isabelle LEGRELLE, Bernadette
CAPDEVILLE, Daniel GRISEY, Joël BIN, Didier CAMPAN, Luz-
Victoria MELON, Thierry BORDIN, Véronique CARTAUD, Jean-
Claude PEREUIL, Laurence DUCOS, Martine TOULMONDE, Sylvio
GUINGAN

Objet de la
délibération

FINANCES

-

Tarifs et
Redevances
2026

Étaient absents : 6

Valérie BIDEET, Céline BRESSANINI, Paula DA CUHNA, Rémy
SERGENT, Guillaume GIRARDI, Brigitte LEVEUR,

Pouvoirs de vote : 6

Valérie BIDEET à Cathy LARRIEU
Rémy SERGENT à Henri NEBLE
Céline BRESSANINI à Michèle BEUTON
Paula DA CUHNA à Christian GIRARDI
Guillaume GIRARDI à Joël JACOB
Brigitte LEVEUR à Véronique CARTAUD

Secrétaire de séance : Henri NEBLE

Assistaient à la séance :

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services
Madame Nathalie BAISSIERES, Assistante de Direction

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘

Afin de regrouper les différentes délibérations des tarifs des
services municipaux, il a été décidé de regrouper en un seul
document, la présentation de ces tarifs que vous trouverez dans
l'annexe jointe.

VU le code général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal doit annuellement se prononcer sur le montant des tarifs municipaux,

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal est compétent pour créer et adopter les tarifs s'appliquant aux prestations municipales,

*Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré*

*20 pour : Christian GIRARDI (et par procuration Paula DA CUHNA),
Cathy LARRIEU (et par procuration Valérie BIDE), Eric LE MOINE Lise
ROSSET, Alain LAFON, Christophe MÊLON, Michèle BEUTON (et par
procuration Cécile BRESSANINI), Henri NEBLE (et par procuration,
Rémy SERGENT), Joël JACOB (et par procuration Guillaume GIRARDI),
Isabelle LE GRELLE, Luz-Victoria MELON, Daniel GRISEY, Bernadette
CAPDEVILLE, Joël BIN, Thierry BORDIN, Didier CAMPAN, Véronique
CARTAUD (et par procuration Brigitte LEVEUR), Jean-Claude PEREUIL,
Laurence DUCOS, Martine TOULMONDE.*

1 abstention : Sylvio GUINGAN

- FIXE les tarifs 2026 à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2026 tels que défini dans l'annexe,
- DIT que les recettes seront versées au budget 2026,
- CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.


Le Maire,
Christian GIRARDI

Le secrétaire de séance
Henri NEBLE



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr